



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 232-18 C

Objet : RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 232-18 C

objet **RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Grand Chambéry est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Ont été définis d'intérêt communautaire, par délibération n° 087-18 C du Conseil communautaire du 14 juin 2018, les parcs de stationnement multimodaux suivants :

- « Maison Brûlée » à Sonnaz (150 places),
- « La Trousse » à La Ravoire (90 places).

La société AREA, sur demande de l'Etat, est maître d'ouvrage de l'opération de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry.

Le parking central, situé à proximité immédiate de la barrière de péage, sera supprimé et déporté latéralement pour des raisons de sécurité.

Le manque d'accessibilité de cette nouvelle implantation a conduit Grand Chambéry à faire une proposition d'aménagement de deux nouveaux parkings de covoiturage situés le long de la voie rapide urbaine :

- un premier au nord au niveau du giratoire de Villarcher (90 places),
- un second au niveau de la sortie Cassine (60 places).

Ces deux parkings répondent également à la réserve émise par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du réaménagement du nœud autoroutier.

La société AREA ne pouvant être maître d'ouvrage de ces deux parkings situés en dehors du domaine public autoroutier, Grand Chambéry sera maître d'ouvrage de ces travaux.

Bien que le parking de Villarcher soit situé sur la commune de Voglans, l'intervention de Grand Chambéry de manière extraterritoriale est justifiée par le lien direct entre l'aménagement de l'échangeur autoroutier et le parking en question.

En conséquence, en matière de création, d'aménagement et de gestion des parcs de stationnement, sont désormais définis d'intérêt communautaire les parcs de stationnement multimodaux suivants :

- « Maison Brûlée » à Sonnaz (150 places),
- « La Trousse » à La Ravoire (90 places),
- « Villarcher » à Voglans (90 places),
- « Cassine » à Chambéry (60 places).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : définit d'intérêt communautaire les quatre parcs de stationnement multimodaux listés ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 232-18 C

Objet de l'acte : RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière de parcs de stationnement

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21590H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21590H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019